



Serge Moreau  
Maire

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du mardi 10 janvier 2023 à 18h30*

Présents :

Mesdames Evelyne MAITRE & Bernadette ZYGMUNT.

Messieurs Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Julien BRANDT, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN & Olivier SCHRANZ.

Absents : Madame Marie DULAU (arrivée à 19h08).

Madame Evelyne MAITRE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal s'étant déroulé le vendredi 9 décembre 2022 est approuvé et signé par les conseillers.

**ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant les tarifs du camping pour la saison 2022. L'assemblée approuve cet ajout.

1. *Approbation de la décision modificative n°8 sur le budget communal conformément à l'application de la fongibilité des crédits en M57.*
2. *Approbation de la décision modificative n°9 sur le budget communal conformément à l'application de la fongibilité des crédits en M57,*

Les opérations de clôture de l'exercice comptable ont nécessité des mouvements budgétaires. L'assemblée approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

3. *Approbation du rapport d'observations définitives relatives au contrôle de la gestion de la communauté de l'Espace Communautaire Lons Agglomération,*

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes portant sur le contrôle de la gestion de la communauté de l'Espace Communautaire Lons Agglomération qui a été transmis préalablement à l'ensemble des conseillers municipaux. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

4. *Travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension et des infrastructures de communications électroniques rue de la Seille avec maîtrise d'ouvrage du SIDEC,*

Il apparait qu'il reste au sein du village quelques lignes qui n'ont pas été enfouies notamment rue de la Seille. Le montant reste à charge pour la commune serait de 35 868,56 euros. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ces travaux. Ces travaux feront l'objet d'une subvention globale par le SIDEC qui en sera le maître d'œuvre. L'assemblée approuve ces travaux à l'unanimité.

5. *Travaux forestiers / ONF pour l'année 2023,*

Monsieur Boudoux présente les travaux forestiers prévus par l'Office National des Forêts pour l'année 2023. Il propose de prendre attache avec l'association des chasseurs concernant le dégagement manuel en plein de plantation sur la coupe 24.r\_BAUME prévu par l'ONF. Par conséquent, la décision concernant ce programme est reportée au prochain conseil. De plus, Monsieur Boudoux informe l'assemblée qu'une vente de bois sur pied sera organisée par l'ONF.

L'estimatif sera facturé un euro le mètre cube à la commune. Cette vente sera nécessaire car le bois déperissant est présent en volume important et il doit être vendu avant d'être perdu.

6. *Travaux de réaménagement et d'agrandissement des sanitaires du camping,*

Monsieur le Maire présente le projet de réaménagement des toilettes du camping avec l'ajout de deux douches et deux WC sous la partie préau. Il énonce les très bons résultats du camping durant cette année, avec des recettes d'environ

120.000 €. Cette hausse de la fréquentation nécessite ces travaux. Il a été fait le choix de recourir à la maîtrise d'œuvre des Bâtitseurs Bletteranois afin de suivre et coordonner l'intervention de plusieurs artisans. Le coût total du projet est de 50 376,74 euros HT. L'assemblée approuve ces travaux à l'unanimité.

*7. Décision relative au transfert de la compétence planification en matière d'urbanisme à ECLA via le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI),*

Monsieur le Maire présente le dossier concernant le transfert ou non de la compétence de planification en matière d'urbanisme à l'agglomération (ECLA). Il convient pour la commune de se positionner sur ce transfert de compétence. Un vote au conseil communautaire a validé le transfert. Toutefois il est demandé au conseil municipal de chacune des communes de se prononcer. En tout état de cause le transfert aura lieu sauf si plus de 25% des communes s'y opposent. Au vu du vote des représentants des communes au conseil communautaire le transfert paraît plus que probable. Monsieur le Maire rappelle qu'il convient aussi pour la commune de reprendre la procédure concernant le passage de la ZPPAUP au SPR qui avait été débutée mais n'a pas aboutie. Une commission sera mise en place à ce sujet. L'assemblée délibérante, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence de planification en matière d'urbanisme à ECLA.

*8. SICOPAL : adhésion du SIVOS de Sellières,*

Le conseil syndical du SICOPAL en date du 11 octobre 2022 s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion du SIVOS de Sellières à son syndicat. La commune doit se prononcer sur ce point. A l'unanimité, l'adhésion du SIVOS de Sellières est approuvée.

*9. SICOPAL : adhésion du SIVOS des Lacs,*

Le conseil syndical du SICOPAL en date du 13 décembre 2022 s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion du SIVOS des Lacs à son syndicat. La commune doit se prononcer sur ce point. A l'unanimité, l'adhésion du SIVOS des Lacs est approuvée.

*10. Frais de chauffage de la salle des Chanoines : mise en place d'un forfait,*

Lors du conseil municipal en date du 9 décembre 2022, l'assemblée délibérante a approuvé une refacturation du fioul à 1,60 euros TTC le litre lors des locations de la salle des Chanoines. Un problème se pose ; la jauge étant défectueuse il est impossible de relever la consommation par conséquent Madame Maitre avance l'idée qu'il serait préférable de mettre en place un forfait. La consommation moyenne estimée étant de 100 litres par jour lors des locations. Monsieur Boudoux avance l'idée selon laquelle la mise en place d'un débitmètre semble plus adéquate.

*Arrivée de Madame Dulau à 19h08*

L'idée du forfait ne faisant pas l'unanimité et ne permettant pas de refacturer avec équité et objectivité la consommation, il est décidé de chercher une autre solution technique. Cette décision est par conséquent reportée à un conseil ultérieur.

*11. Prise de décision quant au changement de nom de la rue de l'Abbaye,*

Lors du Conseil municipal du 19 octobre 2022, il avait été proposé de changer le nom de la rue de l'Abbaye eu égard à une confusion avec l'adresse de l'Abbaye. La municipalité a obtenu quelques retours de baumois : Monsieur le Maire propose donc au Conseil de se prononcer pour changer la dénomination de la rue de l'Abbaye en « Impasse des Parterres ». Cette décision est approuvée à l'unanimité.

*12. Participation de la commune au frais de scolarité d'un enfant baumois à l'école de Conliège,*

La commune de Conliège a procédé à une demande de participation aux frais de scolarité d'un enfant baumois scolarisé dans leur école maternelle. Monsieur le Maire propose de participer aux frais de scolarité demandé (1064,50 euros) dans la limite de 653,15 euros. Il est rappelé que cette somme est la somme acquittée au titre des frais de scolarité pour les enfants scolarisés à l'école publique de Voiteur. Une participation du même montant a été votée le 22 novembre 2022 pour l'OGEC de Voiteur. L'assemblée valide la participation de notre commune aux frais de scolarité d'un enfant baumois à l'école de Conliège, et ce à l'unanimité, pour un montant de 653,15 euros.

*13. Remboursement à Mesdames Boudoux & Maitre de dépenses acquittées pour le marché de Noël.*

Il convient de procéder à deux remboursements de frais. Le premier concerne des frais de denrées alimentaires achetés lors du marché de Noël pour être revendu à la buvette. La somme de 60,72 euros avait été acquittée par Madame Boudoux.

Les autres frais, eux aussi inhérents au déroulement du marché de Noël, et d'un montant de 118,47 euros ont été avancés par Madame Maitre.

Après présentation des justificatifs, l'assemblée à l'unanimité valide ces deux remboursements.

#### 14. Tarifs du camping pour l'année 2023

Madame Maitre présente à l'assemblée les propositions de tarifs pour le camping pour l'année 2023. Il semble pertinent d'opérer une simplification dans les tarifs appliqués tout en conservant des tarifs de basse et de haute saison. L'assemblée à l'unanimité valide ces tarifs.

Concernant la gestion du camping, Monsieur Moreau fait part à l'assemblée du départ de Madame Mongenet, actuelle régisseuse du camping, le 28 février. La municipalité ayant appris ce jour que cette dernière ne souhaitait pas prolonger ledit contrat.

Au 1<sup>er</sup> mars, la commune sera donc dépourvue de régisseur pour son camping. Plusieurs questions se posent : faut-il conserver la gestion avec un employé communal ou éventuellement recourir à une gestion par une société extérieure. Monsieur Schranz avance notamment le fait qu'il faut rester sur la décision qui a été prise ultérieurement, Monsieur Boudoux trouvant lui aussi difficile de revenir sur cette décision.

L'assemblée décide de conserver l'administration du site par un employé communal. Monsieur le Maire avance que le délai imparti est court avant le début de la saison et que la sélection d'un nouveau régisseur doit être rigoureuse.

#### Questions diverses

- Monsieur le Maire présente un aperçu des comptes de l'exercice 2022. Ceux-ci ne sont pas encore clos mais globalement la saison 2022 est bonne et les résultats aussi, car malgré la provision de 200 000 euros dans le cadre du litige avec ECLA la commune fait tout de même un bénéfice.
- L'ensemble du Conseil remercie l'association du Vaut Deux baumois pour le don de 600 euros reçu dernièrement. Monsieur Schranz avance l'idée qu'il conviendrait d'employer cette somme pour un investissement relatif à du mobilier urbain tel que des bancs.
- Un appel à bénévoles est lancé pour le Trail des reculées qui se déroulera le premier weekend du mois d'avril.
- Madame Dulau a fait une demande auprès du maire concernant le loyer de 150 euros qu'elle acquitte pour un atelier dans l'Abbaye. Ce loyer est trop élevé pour elle et ce d'autant plus que l'espace humide ne lui permet pas de travailler. Monsieur Boudoux propose d'éventuellement réduire ce montant mais dans ce cas la commune récupérerait une partie de l'espace afin de gagner un espace de stockage centralisé notamment pour les décorations de Noël. Un accord en ce sens sera étudié après une visite sur place.
- Monsieur Perrin souhaite qu'un message soit envoyé aux loueurs pour qu'ils précisent sur leur site internet que les chiens doivent être tenus en laisse sur le périmètre de la commune et que les loueurs eux-mêmes doivent être exemplaires.
- Monsieur Perrin rappelle aussi qu'une place de stationnement avait été accordée à l'arrière de la mairie à Madame Dulau, locataire d'un logement communal, en même temps qu'une place était réservée pour Monsieur Berthaud. Madame Dulau n'y stationnant pas son véhicule la jouissance de la place réservée lui est retirée. Cette place sera réservée au personnel de la mairie.
- Madame Maitre après avoir fait état de la satisfaction des exposants et des visiteurs sur l'édition 2023 présente les résultats du marché de Noël ceux-ci sont de 4000 euros environ. Une analyse sera faite pour les points à faire évoluer lors de la prochaine édition. Un repas de remerciements aux bénévoles sera organisé courant du mois de février.
- Monsieur Boudoux annonce que l'entreprise Raymond interviendra pour élaguer les branches qui sont à l'aplomb, sur le territoire de la commune, rue en Villeneuve.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 20h05.**

